

# St-Roch-des-Aulnaies

Règlement de contrôle intérimaire  
de remplacement  
numéro 02-2013 relatif à la  
construction de résidences  
en zone agricole

## Annexe B

### Îlots déstructurés

Carte 31



- Îlot avec morcellement (Type 1)
- Îlot sans morcellement et vacant (Type 2)
- Îlot traversant (Type 3)
- Îlot sans morcellement et non vacant (Type 4)
- Secteur agricole dynamique
- Limite municipale
- Périmètre urbain
- Unité d'évaluation
- Route
- Plan d'eau
- Cours d'eau

0 25 50 Mètres

Projection : MTM, Nad83, fuseau 7  
Réalisé par : Service de l'aménagement du territoire  
Révisé le : 24 octobre 2013



# Ste-Louise